

Arrêté n° 2021 052 /MS/CAB

Portant nomination de chefs de service à la
Direction générale de l'offre des soins

LE MINISTRE DE LA SANTE,



VU la Constitution ;

VU le Décret n°2021-0001/PRES du 05 janvier 2021 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le Décret n°2021-0002/PRES/PM du 10 janvier 2021 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret n°2021-0023/PRES/PM/SGG-CM du 01 février 2021 portant attributions des membres du gouvernement ;

VU la loi n°081-2015/CNT du 24 novembre 2015 portant Statut Général de la Fonction Publique d'Etat ;

VU le Décret n°2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la santé ;

VU l'arrêté n°2018-921/MS/CAB du 24 septembre 2018 portant organisation de la Direction générale de l'offre des soins ;

Sur proposition du Directeur général de l'offre des soins

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Patousdi Edith WINNA, Mle 314 416 H, Secrétaire, est nommée Chef de service du secrétariat particulier à la Direction Général de l'offre de soins.

ARTICLE 2 : Madame Antoinette ZONGO, Mle 343 199 A, Gestionnaire des ressources humaines, est nommée Chef de service des ressources humaines à la Direction Général de l'offre de soins.

ARTICLE 3 : Monsieur Souleymane KARAMBIRI, 206 914 Z, Médecin en santé publique, est nommé Chef de service de planification, de suivi et d'évaluation à la Direction Générale de l'offre de soins.

- ARTICLE 4 : Madame SANFO Fatoumata**, Mle 216 020 W, Pharmacien, est nommée chef de service d'appui technique et assurance qualité. ✓
- ARTICLE 5 : Madame Karidja TOU**, Mle 103 801 H, secrétaire, est nommée Chef de service du secrétariat à la Direction de la formation Sanitaire publique. ✓
- ARTICLE 6 : Madame Anata GAMPENE/BARA**, Mle 214 856 V, Médecin en santé publique, est nommée Chef de service de planification, de Suivi et d'évaluation à la Direction de la formation Sanitaire publique. ✓
- ARTICLE 7 : Madame Georgette SANON/SANOU**, Mle 20 078 R, Médecin en santé publique, est nommée Chef de service d'appui de l'opérationnalisation des districts sanitaires à la Direction de la formation sanitaire publique. ✓
- ARTICLE 8 : Monsieur Sié Jean Pierre PALM**, Administrateur des hôpitaux et des services de santé, Mle 53 720 T, est nommé Chef de service d'appui aux établissements publics de santé à la Direction de la formation sanitaire publique. ✓
- ARTICLE 9 : Monsieur Venceslas LEMBA**, Mle 82 341 F, Cadre préparateur en pharmacie, est nommé Chef de service de planification, de suivi et d'évaluation à la Direction des infrastructures, des équipements et de la maintenance. ✓
- ARTICLE 10 : Monsieur Sadou Harouna TAMBOURA**, Mle 47 455 F, Cadre Ingénieur biomédical, est nommé Chef de service des équipements sanitaires à la Direction des infrastructures, des équipements et de la maintenance. ✓
- ARTICLE 11 : Monsieur Charles KAMBOUELE**, Mle 84 796 W, Architecte, est nommé Chef de service des infrastructures sanitaires à la Direction des infrastructures, des équipements et de la maintenance. ✓
- ARTICLE 12 : Monsieur Mathieu OUEDRAOGO**, Mle 51 390 L, Attaché de santé en soins infirmiers et obstétricaux, est nommé Chef de Service des urgences médicales et de la logistique à la Direction de la logistique et des urgences médicales. ✓
- ARTICLE 13 : Monsieur Moumini NIAONE**, Mle 352 173 D, Médecin en santé publique, est nommé Chef de service de suivi de l'opérationnalisation du SAMU à la Direction de la logistique et des urgences médicales. ✓

ARTICLE 14 : Monsieur Kolou DAILA, Mle 49 596 S, Attaché de santé en épidémiologie, est nommé Chef de service de planification, de suivi et d'évaluation à la Direction de la logistique et des urgences médicales.

ARTICLE 15 : Monsieur Esaïe KINDO, Mle 351 854 B, Médecin en santé publique, est nommé Chef de service de la promotion de l'intégration des soins traditionnels et alternatifs à la Direction de la médecine traditionnelle et alternative.

ARTICLE 16 : Monsieur Mamadou KONE, Mle 34 247 A, Attaché de santé en soins infirmiers et obstétricaux, est nommé Chef de service de la planification, de suivi et d'évaluation à la Direction de la médecine traditionnelle et alternative.

ARTICLE 17 : Monsieur G. Eloi SOME, Mle 103 679 H, Sociologue, est nommé Chef de service de la médecine traditionnelle et alternative à la Direction de la médecine traditionnelle et alternative.

ARTICLE 18 : Monsieur Salif Hermann BARRO, Mle 91 423 C, Médecin en Santé publique, est nommé Chef de service de management des soins à la Direction de la qualité des soins et de la sécurité des patients.

ARTICLE 19 : Monsieur Armel Macaire Téwendé DIPAMA, Mle 51 432 U, Attaché de santé, est nommé Chef de service de la Planification, de suivi et d'évaluation à la Direction de la qualité des soins et de la sécurité des patients.

ARTICLE 20 : Monsieur Pegdwendé Guy Bertrand ROUAMBA, Mle 241 781 L, Médecin en santé publique, est nommé Chef de service de l'hygiène hospitalière et de la sécurité des patients à la Direction de la qualité des soins et de la sécurité des patients.

ARTICLE 21 : Monsieur Bonvouila SAWADOGO, Mle 82 091 J, Conseiller de Santé en pédagogie, est nommé Chef de service de normalisation et de promotion de la qualité à la Direction de la qualité des soins et de la sécurité des patients.

ARTICLE 22 : Monsieur Adama Alfred NACOULMA, Mle 29 954 D, Attaché de Santé en soins infirmiers et obstétricaux, est nommé Chef de Service de la planification, de suivi et d'évaluation à la Direction du secteur privé de santé.

ARTICLE 23 : Monsieur Tinsgnandé Justin SAWADOGO, Mle 46 284 N, Attaché de santé en soins et sécurité au travail, est nommé Chef de service de la réglementation et de l'octroi des licences à la Direction du secteur privé de santé.

ARTICLE 24 : Madame Nébinogué Jocelyne KOALA/SOULY, Mle 103 476 C, Attaché de santé en épidémiologie, est nommée chef de service de la promotion du secteur privé de santé à la Direction du secteur privé de santé.

ARTICLE 25 : Le Secrétaire général du Ministère de la Santé, le Directeur Général de l'offre des soins sont chargés, chacun en ce qui le concerne, l'application du présent arrêté.

ARTICLE 26 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés en leur qualité sus nommée, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 24 MARS 2021



Pr Charlemagne Marie Ragnag-Néwendé OUEDRAOGO
Chevalier de l'Ordre de l'Etalon

Ampliations :

- 1 PM
- 1 CAB/MS
- 1 SG/MS
- 1 DGOS
- 1 Solde
- 1 Trésor
- 1 Intéressés
- 1 Archives
- 1 DRH